

19/09/2024

# La Spl, un outil au service des collectivités pour mettre en œuvre leur politique de la petite-enfance et du périscolaire



# La définition des Entreprises publiques locales



## **Les Entreprises publiques locales sont :**

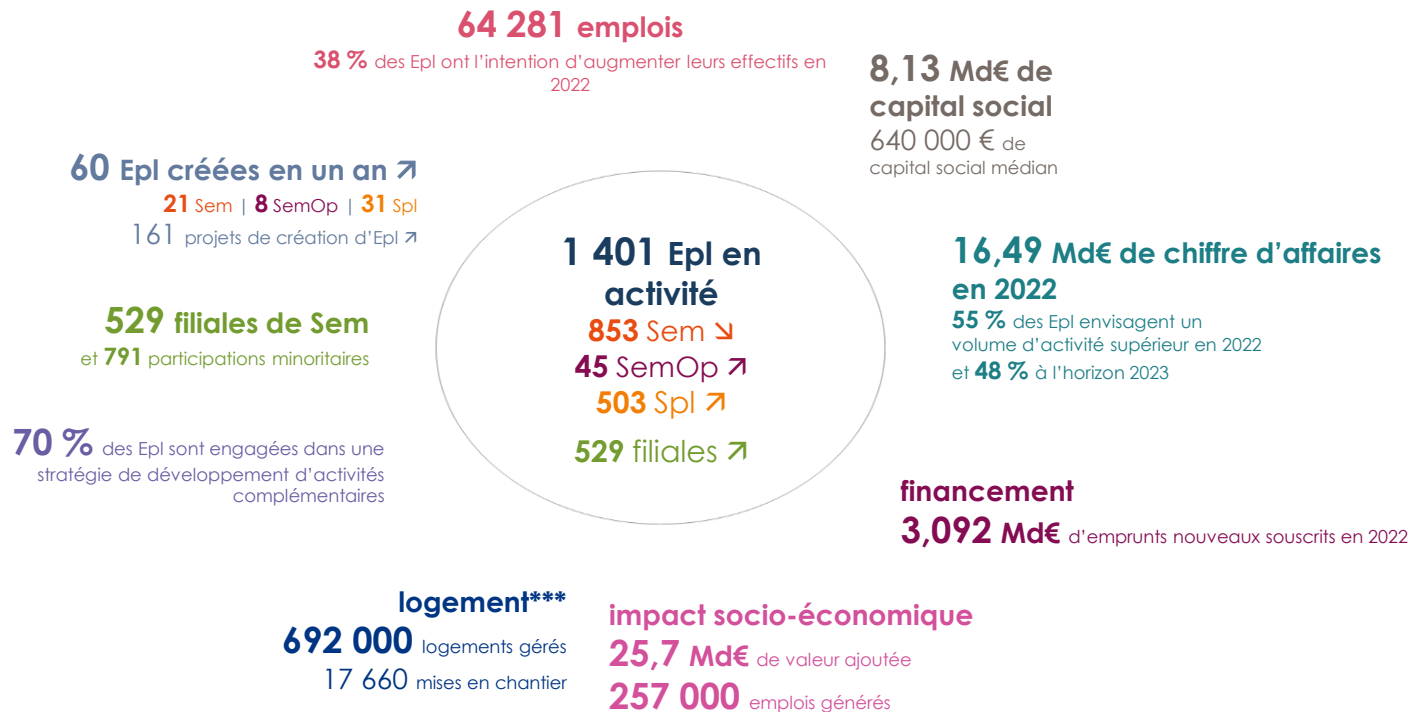
- × des entreprises à forme sociétaire ;*
- × exerçant une ou des missions d'intérêt général ;*
- × et dont au moins 50 % du capital est détenu par une ou plusieurs collectivités locales, ou moins de 50 % du capital si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise.*

Société d'économie mixte (Sem)

Société d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Société publique locale (Spl)

# Le mouvement des Epl en France au 1<sup>er</sup> juin 2023



# Les Epl dans le secteur de la petite enfance et la jeunesse au 1<sup>er</sup> juin 2024



**1 036 emplois**

31 effectifs médians

**6,29 M€ de  
capital social**

174 000 € de  
capital social médian

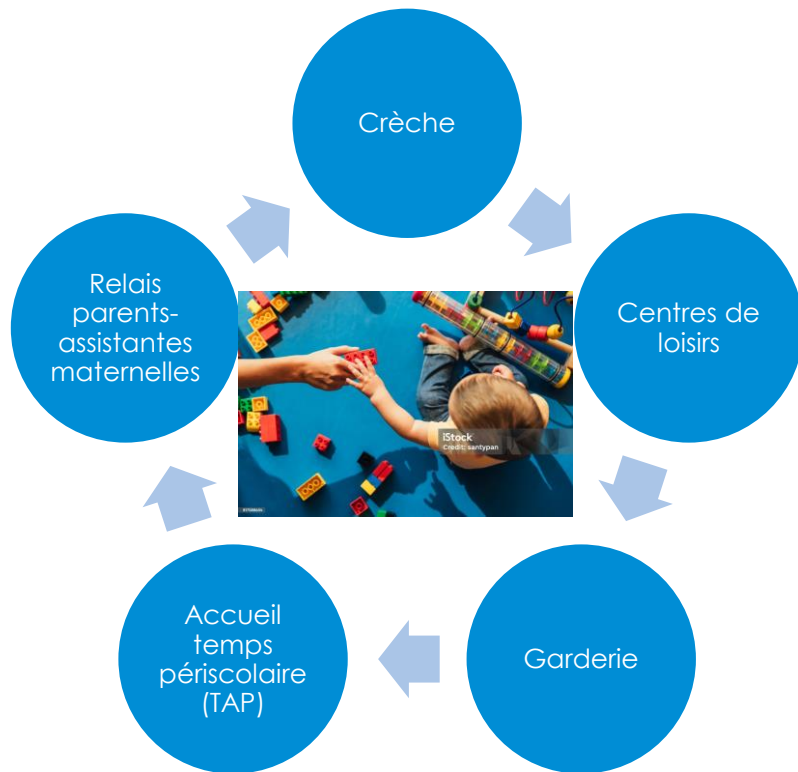
**18 Epl  
en  
activité**  
**18 Spl**

**24,7 M€ de chiffre  
d'affaires en 2023**

902 000 € de chiffre d'affaires médian

**2 collectivités** suivies par la  
Fédération des Epl dans leurs  
projets de création de Spl dans le  
secteur de la petite enfance

## Participation des Epl à la politique petite enfance/jeunesse



- Mise en place d'une politique globale sur un territoire en matière de petite enfance/jeunesse
- Multi activités
- Association des différents acteurs concernés sur le territoire
- Augmenter la professionnalisation et la considération des métiers du secteur

# Pourquoi une Spl ?



# Un accompagnement sur mesure de la FedEpl aux collectivités

- ❖ Objectif : sécuriser la création de nouvelles Entreprises publiques locales
  - Portage politique
  - Sécurité juridique
  - Viabilité économique
- ❖ Un accompagnement en 3 phases
  - Evaluation : adéquation du modèle Epl au projet
  - Création : phasage et documents de constitution de l'opérateur
  - Mise en œuvre : lancement opérationnel et gouvernance
- ❖ Des apports variés
  - Expertise : droit de l'économie mixte locale et création d'entreprise
  - Mise en réseau : Epl existantes, cabinets partenaires, recrutement...

## Merci de votre attention

Fédération des Elus des Entreprises publiques locales

14 rue de la Tombe Issoire- 75014 Paris

**Caroline ACOSTA**, Responsable Marchés émergents et Outre-mer

*c.acosta@lesepl.fr*

*Tel : 01 53 32 22 11 / 07 88 54 06 86*

## Suivez-nous sur :



Fédération  
des Epl



@fedeppl



Fédération  
des Epl

[www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)